



## Cinq piliers, fondements stratégiques de la lutte contre les déchets sauvages

### 1. Approche stratégique de la propreté publique

Cinq piliers constituent les fondements stratégiques de la politique de lutte contre les déchets sauvages. Trois piliers sont en relation directe avec le citoyen : la **participation** (citoyens, entreprises, associations, autres acteurs), la **sensibilisation** (visant le changement de comportement), la **répression et le contrôle social** ; les deux autres se rapportent au cadre de vie : la **gestion des espaces de vie** (passant notamment par la réappropriation de l'habitat et une réduction des zones mal entretenues) et les **infrastructures** de collecte de déchets (poubelles de rue, matériel de nettoyage, balayage des rues...).

Les cinq piliers forment un tout. En effet, ces piliers se renforcent mutuellement et il est important de travailler sur chacun d'entre eux pour parvenir à une amélioration significative de la propreté publique.

### 2. Les projets intégraux

L'objectif inhérent à la réalisation de projets intégraux vise à approcher de façon globale un sujet ou une problématique identifiée en matière de propreté publique, et d'y apporter des solutions mettant en exergue les 5 piliers susmentionnés.

Il pourrait s'agir de la prise en main d'un type de lieux-cibles tels que, à titre d'exemple, les fast-foods de la commune où un sérieux problème de déchets sauvages aux alentours serait constaté, ou encore les zones industrielles, les terrains/chemins nécessaires à la pratique d'un sport extérieur, les alentours de cafés...

L'approche d'un certain public-cible particulier de la commune peut être aussi une base pour l'orientation donnée au projet.

Il est important que le projet intégral réponde à un réel souci de propreté publique constaté dans la commune et impactant ses habitants. Au départ de cette problématique identifiée, une approche complète et approfondie est proposée, en faisant appel aux 5 piliers de manière cohérente. Ce projet sera évalué par un jury selon différents critères décrits dans le vademecum.

Dans le cadre du projet, le cas échéant, des collaborations pertinentes avec d'autres acteurs de terrain concernés par la problématique sont encouragées.

Enfin, les conclusions tirées à la suite de la réalisation du projet permettront de ressortir de bonnes pratiques qui pourront être appliquées à une plus large échelle, dans d'autres communes wallonnes.

### 3. Les piliers

#### 1. Participation

Il est nécessaire d'obtenir la collaboration d'un maximum de personnes, de manière à ce qu'elles deviennent de véritables acteurs du maintien de la propreté publique, et se réapproprient leur lieu de vie.

Pour cette raison, la participation, l'implication des communes, citoyens, volontaires, associations diverses, employés d'entreprises... est essentielle dans la lutte intégrée contre les déchets sauvages.

L'ambition doit non seulement viser le fait que chaque citoyen se sente responsable de la propreté publique, mais aussi que les personnes qui ne respectent pas celle-ci soient également concernées.

Par ailleurs, le contrôle social est renforcé grâce aux citoyens impliqués, qui deviennent aussi ambassadeurs de la bonne cause. Ce rôle d'ambassadeur de la propreté ne se traduit pas pour autant en une mission très contraignante : par exemple, le fait que chacun maintienne son trottoir ou sa rue propre, serait déjà un énorme progrès.

Les initiatives participatives en faveur de la propreté publique sont donc encouragées :

- sensibilisation pour impliquer davantage d'habitants;
- organisation d'actions de ramassage des déchets (en direct par la commune, ou en collaboration avec des associations, clubs de sport...);
- systèmes de reconnaissance et de soutien d'ambassadeurs de la propreté, qui s'engagent pour une longue période pour maintenir une zone propre;
- système de récompense des initiatives individuelles en faveur de la propreté publique;
- actions de comités / contrats de quartier.

Par ces initiatives, les citoyens se sentent davantage "chez eux", ils se réapproprient les lieux et les maintiennent propres. Pour faire le lien avec le pilier "gestion de l'espace", il ressortira que ces lieux sont dès lors bel et bien « à quelqu'un » aux yeux des passants.

## 2. Sensibilisation & communication

La communication et la sensibilisation visent, d'une part, à amener le changement de comportement des personnes qui abandonnent des déchets sur la voie publique, et d'autre part, à renforcer la participation des citoyens. Chacun a un rôle à jouer dans la préservation de son cadre de vie.

L'objectif est bien d'installer la norme, à savoir le fait que jeter des déchets sauvages n'est pas acceptable et qu'un vrai changement de comportement s'impose.

En fonction de la problématique envisagée, du public visé, différent(e)s (types de) campagnes de sensibilisation peuvent être mené(e)s sur le territoire de la commune. Pour ce faire, il peut être utile de faire appel à un bureau de communication externe. L'effet de ces campagnes est idéalement mesuré : enquêtes auprès des habitants, mesure du changement de comportement, effets sur la problématique visée...

Au niveau des actions locales, il est important de développer et renforcer l'identité visuelle dans la lutte contre la malpropreté, afin que les habitants perçoivent une cohérence dans les actions menées à tous les niveaux. Pour établir cette cohérence, un lien avec la stratégie globale de communication de la Cellule Be WaPP est nécessaire. Dans ce cadre, il est demandé que les campagnes développées soient réalisées en concertation avec le département communication de la Cellule Be WaPP et portent le logo Be WaPP.

Différentes actions peuvent être envisagées, toujours en fonction de la problématique envisagée :

- Réalisation d'une campagne visant un public précis ou des déchets spécifiques, visant le changement de comportement ou invitant à plus d'implication des citoyens;
- Utilisation des médias locaux de communication (TV locale, site internet de la commune, newsletters, formats publicitaires en ligne, Facebook, bulletins communaux...), recours à différents médias adaptés au public-cible;
- Animations mettant en scène des acteurs locaux, des troupes de théâtre, des groupes et figures emblématiques du village;
- Recours à des actions de type « guérilla »<sup>1</sup>;
- Au niveau des enfants / adolescents (écoles, clubs sportifs, mouvements de jeunesse), développement d'animations, activités ludiques spécifiques liées à la propreté ;
- Dans le développement de ces actions et dans la mesure du possible, recours au concept de nudging<sup>2</sup>.

## 3. Répression

Il est important d'agir auprès des personnes dont le comportement impacte la propreté publique, de manière à restaurer un « sentiment de justice » chez les personnes respectueuses de la propreté ou réalisant des efforts en faveur de la propreté publique. Il est ici fait référence tant au contrôle social qu'à la répression.

À nouveau, l'objectif est d'installer la norme selon laquelle il est inacceptable de jeter des déchets sauvages et de provoquer des dépôts clandestins. Dans cette optique, divers moyens existent : le contrôle social (interpeller les personnes que l'on surprend à jeter un déchet par terre), le dialogue avec ces personnes, mais aussi bien sûr la perception effective d'amendes ou l'attribution de peines alternatives.

Certaines personnes qui se trouvent régulièrement sur le terrain ont un rôle à jouer ici : gardiens de la paix, agents constatateurs, agents de police, mais aussi, par exemple, les chauffeurs de bus, les tenanciers de cafés ou les commerces (exemplarité, assertivité, interpellations sur le terrain).

Dans le cadre d'un projet intégral, il peut être utile de tester l'impact de certains outils :

- Caméras fictives ou non, avec développement d'un protocole de suivi en cas de vraie caméra;
- Développement de programmes de répression spécifiques adaptés à la situation locale;
- Développement de formations à l'assertivité vis-à-vis des citoyens et acteurs de la propreté publique;
- Rappel du règlement de police communal au moyen d'un support adapté, pour rappeler à la population les devoirs de chacun en matière de propreté publique (par exemple, l'entretien des trottoirs devant chez soi).

#### **4. Gestion de l'espace**

Une attention particulière doit être apportée aux différents espaces de vie collective et à l'impression générale qu'ils donnent : en effet, les dégradations ou l'état d'abandon (présence de graffitis sauvages, isolement, non-convivialité de certains lieux) sont des éléments qui peuvent pousser au « comportement déchets sauvages ».

Dès lors, l'adaptation et l'amélioration des lieux de vie permettent de limiter les comportements inadéquats et participent à un meilleur contrôle social et, à terme, à une amélioration de la propreté.

L'objectif final est de faire en sorte que les gens se réapproprient ces lieux.

Établir des liens avec la sécurité (cf. sentiment d'insécurité lié à des lieux abandonnés, mal entretenus), le développement de quartier, sont décisifs et participent au succès de l'approche.

Dans l'examen d'une problématique de malpropreté, on portera notamment son attention sur la gestion de l'espace :

- Identification des zones de non-droit;
- Évaluation des améliorations possibles dans l'aménagement du lieu;
- Mesures à l'égard de graffitis sauvages.

#### **5. Infrastructures**

La mise en place d'infrastructures adaptées – poubelles publiques, cendriers... , en nombre suffisant et aux bons endroits, permet de faciliter le « comportement propre » du citoyen. En effet, aider les citoyens à se débarrasser de leurs petits déchets est certainement un facteur les encourageant à adopter des réflexes de propreté.

En 2016, toutes les communes ont eu la possibilité d'introduire une demande de subside auprès de la Région, pour l'acquisition de poubelles ou d'aspirateurs de rue. En ce qui concerne l'acquisition de poubelles/cendriers, ceci était conditionné à l'établissement en ligne d'un plan d'aménagement des poubelles.

L'organisation d'un plan d'aménagement des poubelles est une chose, mais le terme « infrastructures » englobe également l'organisation des efforts opérationnels contribuant à un cadre de vie plus propre : vidange des poubelles, balayage, nettoyage des sites de bulles à verre...

En fonction de la thématique du projet intégral, des infrastructures complémentaires ou originales peuvent être imaginées pour élargir le parc des infrastructures favorisant la propreté :

- Développement d'infrastructures particulières de ramassage des déchets (charriots, poubelles mobiles...);
- Achat de caméras de surveillance et développement de protocoles d'utilisation (cf. 3.3);
- Achat d'infrastructures spécifiques adaptées à un lieu-cible.